

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 14 Présent : 13 Procuration : 0 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 <b>Réf : 2298</b>	L'an deux mille vingt-deux le trois août Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 29 juillet 2022
<b>Objet</b> : Convention de pâturage GAEC « le chamois »	<b>Présents</b> : M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - Mme SIBIL Christine - M. COCCOZ Patrick - Mme MCQUADE Alisha - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. DUCHEMIN Vincent - Mme QUOEX Valérie  <b>Absents ou excusés</b> : M. BRAIZE Richard  <b>Procuration</b> : Néant

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de pâturage entre la commune et le GAEC « les Chamois » représenté par Monsieur BOISSENIN, pour l'exploitation d'un pâturage communal à la Croix des combes (convention jointe).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\* **ACCEPTE** la convention de pâturage entre la commune et le GAEC « les Chamois » représenté par Monsieur BOISSENIN, pour l'exploitation d'un pâturage communal à la Croix des combes (convention jointe)

\* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.  
Certifié exécutoire

Le Maire

DENNE Jean - Claude

